

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Training and Specialized Services Division/Division de
la formation et des services spécialisés
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
10C1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Services de surveillance de la sant	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P015-140714/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 5P015-140714	Date 2015-09-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZH-121-29411	
File No. - N° de dossier 121zh.5P015-140714	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-09-24	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Steele, Brian	Buyer Id - Id de l'acheteur 121zh
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-8135 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P015-140714/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

121zh

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P015-140714

File No. - N° du dossier

121zh5P015-140714

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page a été laisser vide intentionnellement

Sollicitation No. - N° de l'invitation
5P015-140714/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P015-140714

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
121zh.5P015-140714

Buyer ID - Id de l'acheteur
121ZH
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Raison de la modification

- 1. Modifier les instructions uniformisées (2003)**
 - 2. Modifier les critères techniques obligatoires**
 - 3. Répondre aux questions**
-

1. Modifier les instructions uniformisées (2003)

SUPPRIMER la clause 2.1, Instructions, clauses et conditions uniformisées, figurant dans la Partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, au COMPLET et la REMPLACER par ce qui suit :

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 ([2015-07-03](#)), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 120 jours civils.

2. Modifier les critères techniques obligatoires

La version française des critères techniques obligatoires ne nécessite aucun changement. Seule la version anglaise des critères techniques obligatoires doit être changée.

3. Répondre aux questions

Question n° 1

Un soumissionnaire peut-il citer Parcs Canada comme exemple de client pour répondre aux critères techniques obligatoires (p. ex., les critères TO3, TO4 et TO5)?

Réponse n° 1

Oui, un soumissionnaire peut citer Parcs Canada comme exemple de client pour satisfaire aux critères techniques obligatoires.

Question n° 2

Sollicitation No. - N° de l'invitation
5P015-140714/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P015-140714

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
121zh.5P015-140714

Buyer ID - Id de l'acheteur
121ZH
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

En ce qui concerne le critère TO2 et la section 13.0, Exigences linguistiques :

Selon la section 13.1, « [le] directeur médical doit être en mesure de lire, d'écrire et de communiquer à l'oral en français et en anglais ». Or, le critère TO2 n'indique pas que la capacité du directeur médical de parler les deux langues constitue une exigence obligatoire. Pouvez-vous indiquer si Parcs Canada serait disposé à accepter deux (2) directeurs médicaux, soit un francophone et un anglophone?

Réponse n° 2

Conformément à la section 13.1, le directeur médical est tenu d'être bilingue. Cette exigence ne fait pas partie du critère TO2, parce que Parcs Canada ne sera pas en mesure d'évaluer les compétences linguistiques des directeurs médicaux proposés au moment de l'évaluation des soumissions.

Question n° 3

Aux exigences TO3 et TO4, veuillez confirmer à quelles sections obligatoires se rapporte chaque service lié aux examens de santé (aptitude à travailler, services d'avis et conseils) et aux examens de santé (examens avant l'affectation et examens périodiques).

Réponse n° 3

Reportez-vous aux critères d'évaluation techniques obligatoires modifiés ci-dessus.

Question n° 4

En ce qui concerne la section 7.1.1 F. qui figure dans la Partie 7, Parcs Canada peut-il confirmer si, par un rayon de 200 km, il entend un aller simple ou un aller-retour totalisant 200 km?

Réponse n° 4

Le rayon de 200 km est la distance d'un aller simple.

Question n° 5

En ce qui concerne la section 5.1, Évaluations de santé, de l'annexe A, Énoncé des travaux : l'infirmière ou le médecin autorisé en santé au travail devra-t-il communiquer avec tous les participants aux trois protocoles mentionnés, ou bien seulement avec ceux pour lesquels il est cliniquement indiqué de le faire en raison de réponses défavorables?

Réponse n° 5

Oui, l'infirmière ou le médecin autorisé en santé au travail devra communiquer avec les participants aux trois protocoles indiqués et s'entretenir avec eux par téléphone ou en personne.

Question n° 6

En ce qui concerne la section 6.12 de l'annexe A, Énoncé des travaux, l'employé peut-il être informé des résultats confidentiels de son évaluation médicale par l'intermédiaire d'un portail Web sécurisé?

Réponse n° 6

Non, les résultats confidentiels ne peuvent pas être communiqués à l'employé par l'intermédiaire d'un portail Web sécurisé.

Sollicitation No. - N° de l'invitation
5P015-140714/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P015-140714

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
121zh.5P015-140714

Buyer ID - Id de l'acheteur
121ZH
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question n° 7

En ce qui concerne la section 8.1 de l'annexe A, Énoncé des travaux, l'adjoint(e) d'un médecin constitue-t-il (elle) une ressource appropriée?

Réponse n° 7

Non, l'adjoint(e) d'un médecin ne constitue pas une ressource appropriée.

Question n° 8

En ce qui concerne la section 11.0, Contexte opérationnel, de l'annexe A, Énoncé des travaux, Parcs Canada peut-il confirmer le fuseau horaire dont il est question dans cette section?

Réponse n° 8

Il n'y a pas de fuseau horaire précis; il s'agit du fuseau horaire de l'employé pour qui l'évaluation de santé est réalisée.

Question n° 9

En ce qui concerne l'annexe B, avons-nous besoin d'un document indiquant le coût réel du service (avant majoration) pour justifier chaque facture, ou pouvons-nous facturer un montant approuvé au préalable?

Réponse n° 9

Chaque facture soumise qui comprend d'autres dépenses directes doit être justifiée par des états détaillés, accompagnés des reçus appropriés (le coût réel du service avant la majoration s'applique).

Question n° 10

Parcs Canada peut-il confirmer que cette demande de propositions ne comprend aucun critère coté?

Réponse n° 10

Cette demande de soumissions ne comprend aucun critère d'évaluation technique coté.

Question n° 11

Comment le volet technique sera-t-il noté? Quelle est la pondération du volet technique par rapport au prix soumissionné?

Réponse n° 11

Le soumissionnaire doit satisfaire à TOUS les critères d'évaluation obligatoires pour que sa soumission soit déclarée recevable. La soumission recevable dont le prix évalué sera le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat. Pour plus de renseignements à ce sujet, reportez-vous à la Partie 4, Procédures d'évaluation et méthode de sélection.

Question n° 12

Sollicitation No. - N° de l'invitation
5P015-140714/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P015-140714

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
121zh.5P015-140714

Buyer ID - Id de l'acheteur
121ZH
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le fournisseur retenu sera-t-il sélectionné seulement en fonction du prix (marge bénéficiaire) parmi les soumissionnaires conformes aux critères obligatoires?

Réponse n° 12

Oui. À cet égard, veuillez vous reporter à la question et à la réponse n° 11.

Question n° 13

Si nous fournissons les services de notre directeur médical (examen des déclarations de santé personnelles) et n'émettons aucune facture « interne » pour les heures consacrées, quel autre document justificatif des frais encourus devons-nous produire? Le taux horaire du directeur médical s'appliquera-t-il?

Réponse n° 13

Le taux horaire s'applique aux services d'avis et de conseils fournis par le directeur musical seulement lorsque les services d'avis et de conseils ont été demandés au moyen d'une autorisation de tâche. Les examens et les rapports font partie de la marge bénéficiaire des dépenses directes liées aux évaluations de santé.

Question n° 14

Devons-nous ajouter, au coût de l'examen, le coût de l'établissement du certificat d'aptitude par le directeur médical, ou bien facturer séparément les heures que le directeur a passées à examiner et à approuver les résultats des tests et des examens?

Réponse n° 14

Les heures que le directeur médical consacre à l'examen et à la signature des certificats d'aptitude font partie de la marge bénéficiaire liée aux évaluations de santé. Le taux horaire du directeur médical ne peut pas être facturé séparément.